

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1892)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1018

présenté par

Mme Allain, Mme Bonneton, Mme Massonneau et M. Molac

ARTICLE 4 TER A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Sénat a ôté la possibilité aux métayers de convertir le métayage en fermage sur des parcelles plantées en vigne. L'amendement propose la suppression de cette disposition revenant sur les acquis des métayers, en place depuis 1945 et renforcé en 1984.